

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

QUESTION BELGE.

Londres, le 27 juillet. — La conférence délibère en ce moment, dit-on, sur la réponse du roi de Hollande, et nous avons l'espoir sincère qu'il en résultera un arrangement qui, tout en maintenant l'honneur de l'Angleterre et de ses alliés, et consolidant l'indépendance de la Belgique, prévient la nécessité de mesures que tous les hommes de bien doivent redouter, excepté à toute extrémité.

Le gouvernement hollandais, nous assure-t-on, convaincu de l'inutilité d'une opposition plus prolongée aux grands pouvoirs de l'Europe, a accédé aux 24 articles proposés par la conférence, et a en outre consenti à reconnaître Léopold comme roi des Belges, et à négocier directement avec son gouvernement sur les articles moins importants du traité qui restent encore à décider.

Nous avons donc l'espoir que nous pourrions bientôt féliciter notre pays de l'heureuse fin de cette question, qui, plus d'une fois, exposa l'Europe aux hasards d'une guerre qui aurait pu devenir aussi générale, aussi ruineuse et aussi interminable que celle qui commença en 1792. On doit beaucoup aux ministres de la conférence pour la douceur et la modération qu'ils ont déployées durant les longues et difficiles négociations où ils se sont trouvés engagés, et certainement, après les conséquences de la dernière guerre, qui a tant affaibli l'Europe entière, s'ils ont péché, il est heureux que ce soit plutôt par modération et patience que par violence et précipitation. En même temps nous pensons que si l'emploi de la force devenait enfin nécessaire, plus nos opérations seraient promptes, mieux elles vaudraient pour nous et pour l'Europe. (*The Globe*.)

— On lit dans l'article de la Cité du *Morning Chronicle* :

« Les lettres reçues de La Haye sont d'une nature bien contradictoire. D'une part, on assure que le roi de Hollande est disposé à acquiescer à la plupart des articles du dernier protocole, pour éviter la nécessité de recourir aux armes, d'autre part, on affirme qu'il est résolu à ne point se départir des bases du traité qu'il a proposé lui-même pour la séparation de la Belgique. A l'appui de cette dernière opinion, on cite les préparatifs de guerre dans les diverses parties de la Hollande : il paraît qu'on se propose en ce pays de donner de l'extension aux forces militaires et navales.

— On dit aussi que S. M. hollandaise ferait une démonstration de condescendance aux désirs de la conférence, afin de faire accorder un délai ; et que quand la saison sera assez avancée pour empêcher le commencement de préparatifs actifs à la guerre par l'approche de l'hiver, le roi de Hollande rompra toute négociation ultérieure, si on n'adhère point aux termes de son traité. »

— On lit dans le *Globe* d'hier les réflexions suivantes :

« Nous sommes d'accord avec le *Times*, lorsqu'il soutient que la question belge a été tenue trop longtemps en suspens ; que l'honneur et la bonne foi de l'Angleterre exigent qu'elle soit vidée, et qu'elle ne peut l'être que par le maintien des stipulations du traité de novembre.

— Nous ne prétendons pas décider si les trois puissances agissent ou non de bonne foi, quoique plus d'une circonstance soit de nature à justifier nos soupçons sur ce point. Quoiqu'il en soit, il ne peut y avoir aucun doute sur la loyauté de l'Angleterre et de la France, pas plus que sur les moyens qu'elles ont de s'opposer à ceux qui pourraient vouloir la non-exécution du traité.

« En examinant attentivement toutes les circonstances de la négociation, on doit savoir gré aux deux gouvernements de l'hésitation qu'ils ont montrée jusqu'ici à se servir de ces moyens, qui auraient suffi, à toutes les époques, pour terminer la question dans l'espace de quinze jours. Cette hésitation cependant ne peut être poussée trop loin sans faire naître les mêmes inconvénients qu'elle tend à écarter.

« L'aspect des affaires sur le continent, pourrait rendre de nouveaux délais dangereux. Les partisans du pouvoir arbitraire concentrent, à ce qu'il paraît, toutes leurs forces dans l'intention de sacrifier à leur idole les institutions libres de l'Europe. L'Angleterre et la France doivent prendre une attitude qui répondent à cet aspect menaçant, et pour le faire, pour être libres de manière à pouvoir agir selon les circonstances, il faut qu'elles terminent immédiatement la question belge et se débarrassent des intrigues dans lesquelles des parties intéressées ont cherché à les envelopper. Quant à l'opinion que la Hollande seule pourrait résister aux forces réunies de l'Angleterre, de la France et de la Belgique, elle est trop ridicule pour que nous en fassions mention. Mais si la Hollande est soutenue et encouragée par d'autres, qui en vertu de leurs engagements et de la foi donnée sont tenus d'adopter une autre marche, il n'en vaut que mieux que le masque soit jeté ; car dans toutes les affaires humaines, c'est un immense avantage pour ceux qui ont à combattre de grandes difficultés, de savoir qui sont leurs amis, qui sont leurs adversaires, puisque cette connaissance le met à même de proportionner leurs efforts à la nécessité des circonstances. »

FRANCE.

Paris, le 28 juillet. — Le maréchal Soult est de retour à Paris depuis le 27.

— Aujourd'hui on a commencé à envoyer à Compiègne divers objets qui doivent servir pour les fêtes du mariage du roi Léopold et de la princesse Louise.

— On lit dans l'*Ami de la Religion* :

« Un journal a donné, sur le mariage de la princesse Louise avec le roi Léopold, des détails qui ne sont pas tous exacts. On n'a pas dû demander de dispense à M. l'archevêque, puisqu'il paraît certain qu'on en a obtenu une du pape. La difficulté était de savoir où se ferait le mariage. On avait d'abord, à ce qu'il paraît, témoigné le désir qu'il fût célébré à Paris et dans l'église Notre-Dame. Or, il était d'usage en pareil cas que le mariage se fit à la porte de l'église. C'est ainsi que cela se pratiqua pour le mariage de Henri IV, alors roi de Béarn, avec Marguerite de Valois. On dressa un échafaud devant la grande porte de l'église Notre-Dame, et le mariage y fut célébré par le cardinal de Bourbon, en présence du roi Charles IX et de la reine-mère.

Après la cérémonie, la reine Marguerite alla entendre la messe et faire ses dévotions à Notre-Dame ; et, pendant ce temps, Henri se retira à l'archevêché, où le cortège vint ensuite le rejoindre. La même chose eut lieu en 1625 pour le mariage de madame Henriette de France, fille de Henri IV, avec Charles I^{er}, roi d'Angleterre. Le mariage se fit par procureur, et le duc de Chevreuse épousa la princesse au nom du roi. Mais, quoique le duc fût catholique, la cérémonie se fit encore sous une estrade dressée dans le parvis ; le cardinal de la Rochefoucault célébra le mariage le 11 mai. Urbain VIII avait précédemment donné la dispense. La princesse entendit ensuite la messe à Notre-Dame, mais le duc de Chevreuse, qui représentait Charles I^{er}, n'entra point dans l'église. Il semble qu'on pourrait

bien suivre de tels antécédents, et que le roi des Belges et sa future ne devraient point être humiliés de se soumettre à des conditions que Henri IV et sa famille ont subies l'un et l'autre. La princesse Louise, puisqu'elle consent à épouser un protestant, ne doit pas être plus difficile qu'une princesse de sa famille qui devenait reine d'Angleterre, et Léopold n'a point à rougir de faire ce qu'a fait Henri IV. Aujourd'hui on annonce que le mariage se fera à Compiègne. »

— La reine désirant témoigner l'intérêt qu'elle porte aux jeunes filles dotées par la ville de Paris, à l'occasion des fêtes de juillet, vient d'envoyer au préfet de la Seine les couronnes et les bouquets de mariages, qui seront remis aujourd'hui même aux fiancées par MM. les sous-préfets et les maires, au moment de la cérémonie nuptiale.

— Dès le matin, hier 27, les décorés de juillet et un grand nombre de citoyens sont allés rendre hommage aux mânes des braves morts dans les trois jours. Des drapeaux, des fleurs ont été placés sur les tombes ou reposent ces précieux restes, et des allocutions touchantes, prononcées partout, ont excité dans tous les cœurs la plus profonde et la plus vive sympathie.

— Le courrier qui a apporté la nouvelle de la prise de Saint-Jean-d'Acre à Alexandrie n'a été que quatre fois vingt-quatre heures en route. Il y avait, de cinq en cinq lieues, des relais de dromadaires, établis tout le long du chemin. Mehemet Ali met le plus grand soin à faciliter les communications. Il y a une ligne télégraphique d'Alexandrie au Caire ; les nouvelles arrivent ainsi en deux heures, les courriers du pacha en vingt-quatre, et deux autres courriers, un Arabe et un Européen, en trois fois vingt quatre heures. Les routes sont parfaitement sûres en Egypte ; on peut même les parcourir en vêtements européens et sans le moindre danger, d'Alexandrie jusqu'au Sennaar.

— Voici quelques détails sur l'audience du 25 juillet, en cause du général Niellon, tirés de la *Gazette des Tribunaux* :

M. Niellon est introduit. Un seul garde municipal est placé à l'autre extrémité du banc. L'accusé est âgé de 37 ans, il est mis avec simplicité, et paraît profondément ému ; il déclare être général de brigade belge.

Au banc des avocats siègent maître Mauguin et M. Charles de Brouckere, ancien ministre de la guerre en Belgique, membre de la chambre des représentants, et aide-de-camp du roi.

M. le président : M^e Mauguin, vous désireriez peut-être que l'accusé fut placé plus près de vous afin de communiquer librement ? il peut s'approcher.

M. Niellon, qui était placé sur le dernier banc destiné aux accusés, en descend et se place à côté de ses conseils. Avant que M. le président procède à l'interrogatoire, M. Delapalmé, avocat-général, prend la parole en ces termes :

L'acte d'accusation vous a appris qu'en 1829, le sieur Niellon était à Paris, qu'il y contracta des obligations, qu'il ne put les remplir, et qu'il quitta la France sans en prévenir ses créanciers. Ceux-ci, surpris par cette fuite, portèrent une plainte qui fit connaître l'existence de lettres de change mises en circulation par l'accusé Niellon, et acceptées par un nommé Gauly. Les créanciers frustrés pensèrent qu'il pouvait y avoir mauvaise foi dans la conduite de Niellon ; ils dénoncèrent les lettres de change comme faussement signées du nom de Gauly. On chercha ce Gauly, il ne put être trouvé. Un expert écrivain fut consulté, il déclara que la signature Gauly, n'émanait pas des deux personnes portant ce nom, et qu'on avait découvertes à Vissembourg ; il ajouta que les signatures Gauly et Niellon étaient écrites par la même main.

Une condamnation par contumace intervint, elle devait intervenir. Aujourd'hui M. Niellon se présente, il demande justice et vient vous dire : « J'ai pu être entraîné par l'égarment de la jeunesse à contracter légèrement des engagements ; j'ai pu avoir le tort grave de me soustraire brusquement à mes créanciers, mais je ne suis pas un faussaire ; ma conscience est pure. »

M. l'avocat-général énumère les moyens qui vont être analysés dans la défense, et termine en disant : « Ainsi, vous le voyez, messieurs les jurés, une instruction par contumace

élevait des charges contre Niellon ; à cette instruction en a succédé une contradictoire qui semble dissiper, ou du moins atténuer singulièrement les charges premières. »

M. le président interroge l'accusé.
D. Vous avez passé quatre effets de commerce à des tiers dans le courant de 1829 ?

R. Oui, monsieur.
D. Expliquez dans quelles circonstances ?
R. J'avais eu des relations avec le nommé Gauly ; je lui avais cédé divers objets, notamment de l'argenterie, c'est pour cet effet qu'il me souscrivit différents lettres de change, qui, n'ayant point été payées à leur échéance, furent renouvelées par lui ; ce sont ces mêmes lettres de change que j'ai mises en circulation.

D. Savez-vous ce qu'est devenu ce Gauly ?
R. Non, monsieur, je l'ai revu en Belgique ; depuis lors, il est parti. J'ai été attaché à l'armée, et je n'en ai plus eu de nouvelles, malgré les recherches les plus actives. J'ai fait dresser à Bruxelles un acte de notoriété, constatant tout à la fois l'existence de ce Gauly et les relations qu'il avait avec moi.

Vous savez cependant que de la vérification faite par l'expert écrivain, il résulte que la signature Gauly et celle Niellon, seraient émanées de la même main. — Il y a erreur évidente, d'ailleurs je n'avais aucun intérêt à commettre un faux, puisque les personnes qui me prêtaient, se contentaient de ma responsabilité personnelle.

Le premier témoin, M. Debiere, rentier : Lorsque M. Niellon quitta Paris, je fut appelé chez le juge d'instruction pour y déposer deux effets signés Gauly. Plus tard, j'ai vu M. Niellon à Bruxelles ; il m'a désintéressé. J'ai trouvé chez lui ce nommé Gauly ; je lui ai montré les effets signés par lui ; il les a parfaitement reconnus. J'ai toujours considéré M. Niellon comme un homme d'honneur.

M. Genot, artiste dramatique, a connu l'accusé en Russie et en France ; il donne sur sa moralité et sur ses habitudes, les renseignements les plus honorables ; il a connu les relations qui ont existé entre Gauly et Niellon ; il a vu Gauly chez Niellon en Belgique.

M. Claude Peyret, instituteur, affirme que Gauly a existé, et qu'il avait des relations avec l'accusé.

Mme Collot fait la même déposition que M. Genot, et ainsi que lui elle rend hommage à la loyauté et à la probité de l'accusé.

M. Oudart expert écrivain, pense qu'il y a ressemblance entre les signatures Gauly et Niellon ; il les croit émanées de la même main.

M. Firmin, artiste dramatique, est aussi entendu, il donne sur l'accusé des renseignements honorables.

La parole est à M. l'avocat-général qui, dans une analyse succincte, énumère les moyens de l'accusation et ceux de la défense.

« Messieurs les jurés, c'est entre ces deux systèmes, dit-il, en terminant, que vous avez à vous prononcer ; votre sagesse et vos consciences éclairées sauront bientôt nous apprendre quelle est la vérité. »

M. Ch. de Brouckère a la parole pour défendre l'accusé en qualité d'ami.

M. Mauguin ajoute quelques observations au discours de M. de Brouckère, après avoir résumé dans un tableau animé les moyens de la défense, l'orateur termine ainsi :

« Voyez la vie de Niellon qui vient devant la justice pour réhabiliter son honneur. Parti du point le plus obscur, ses talents et son courage en ont fait l'un des personnages les plus utiles et les plus recommandables de la Belgique. »

« Comment se présente-t-il devant vous ? Sous le patronage de son illustre ami, de Ch. de Brouckère, autrefois ministre de la guerre, qui vient vous dire avec toute l'autorité de sa position et de ses connaissances militaires, Niellon est un homme d'honneur, est mon ami, Niellon est l'un de nos plus braves et de nos meilleurs officiers, la Belgique le réclame, elle a besoin de son bras, les soldats l'appellent, car ils ont en lui toute confiance. »

« Tel est l'homme honorable et honoré qui se présente devant vous et qui vient demander que vous proclamiez son innocence. »

Deux années se sont écoulées depuis que le trône de juillet a été fondé. Bien des entreprises coupables, bien des agitations violentes ont essayé durant ce temps de l'ébranler ; il est resté debout, parce que la puissante majorité qui l'avait élevé a continué de le soutenir et de le défendre. Aujourd'hui que, grâce à la constante fidélité de la nation, il commence à compter par des années d'existence, le temps lui devient une sanction, un nouvel élément de durée.

Mais le zèle de la nation à se rallier à lui eût-il eu cette persévérance, si, comme on voudrait le faire croire, la royauté de 1830 eût manqué à ses promesses et forfait à son origine ? Jeune comme elle était, au milieu d'un siècle où le sentiment monarchique n'est plus qu'une question d'égoïsme social, s'éprenant seulement de ce qui est utile, sans aucune de ces racines que les siècles donnent aux dynasties, cette royauté eût vingt fois succombé, sans l'intervention de la même force qui l'avait élevée, et cette force n'a point été une force passive et inerte, ayant seulement à laisser durer ce qu'elle avait créé ; de sanglans dévouemens, des services jusqu'à la mort, ont travaillé à maintenir la couronne là où elle avait été posée. Cette constance qui a fait son salut est aussi sa meilleure apologie.

La nation s'était retirée de sa légitimité parce qu'elle avait manqué à un contrat mal compris, mal défini, et prêtant à l'équivoque ; à plus forte raison elle se fut retirée de la dynastie populaire si celle-ci eût manqué à des engagements si formels pris en présence du châtement encore chaud du parjure. Il n'y eut point eu pour elle d'excuse ; son origine, la leçon de la veille à ce qui l'avait précédé, et qu'elle n'avait pu oublier, tout se fût élevé pour l'accuser et la condamner à un isolement qui eût été sa chute.

Ce ne seront donc pas de vaines démonstrations d'une foule capricieuse et changeante que cet élan de joie et d'enthousiasme qui va présider au glorieux anniversaire des journées fondatrices de la nouvelle monarchie. Quand, en défilant sous les yeux du roi qu'elle s'est donné, la population parisienne sous les armes et l'armée lui adresseront les témoignages d'amour qui ne lui ont jamais manqué en pareille occasion, ce sera comme le renouvellement solennel du contrat passé entre le peuple et le trône, pour tout le temps que celui-ci continuera d'être le gardien de nos droits et de nos libertés.

L'aveugle entraînement de quelques hommes égarés a voulu qu'avant cette époque solennelle où chaque année la royauté et la nation viendront, à l'ombre des couleurs nationales, se rappeler le jour où elles se sont données l'une à l'autre, elles eussent, il y a quelques semaines, à se trouver en présence pour se dire si elles étaient contentes l'une de l'autre ; il nous a semblé que ce jour là elles s'entendaient passablement et qu'il y avait peu de chances pour les ennemis de ce qui existe, à voir leurs espérances réalisées.

La rencontre qui se prépare ne sera ni moins significative ni moins pleine d'avenir, et aujourd'hui que la lune de miel est éconlée, en voyant l'admirable harmonie qui continue de régner entre le peuple et son roi ; peut-être les partis qui s'agitent se signaleront-ils à entrevoir bien d'autres anniversaires après celui que nous célébrons aujourd'hui. (Nouveliste.)

BELGIQUE.

Bruxelles, le 30 juillet. — Hier vers midi sir Robert Adair s'est rendu au ministère des affaires étrangères, peu d'instans après M. de Tallenay y est arrivé. Après une conférence fort courte, M. de Meulenaere a fait assembler le conseil des ministres qui s'est réuni immédiatement, et auquel a été appelé M. Van de Weyer. Le conseil ne s'est séparé qu'à deux heures et demie.

— Sir Robert Adair attend pour aujourd'hui des dépêches importantes de Londres qui doivent lui arriver par courrier extraordinaire, son courrier arrivé hier l'en ayant averti. (Courrier.)

— M. Brampt, l'un des graveurs les plus distingués de l'époque ; est chargé de l'exécution des types de la nouvelle monnaie nationale. On ne doute pas que l'exécution ne reponde à la réputation de l'auteur.

— MM. Ch. de Brouckère et Niellon sont de retour de Paris depuis hier soir.

— On nous communique un fait bien reprehensible qui vient de se passer à Bruxelles. Un officier du premier escadron des guides s'est laissé emporter jusqu'à frapper de la pointe de son sabre un guide contre lequel il n'avait que des légers motifs d'irritation. Le soldat a été transporté à l'hôpital. (Courrier belge.)

LIEGE, LE 31 JUILLET.

On lit dans le *Moniteur belge* :

« Le *Moniteur* s'est vu jusqu'à présent sur les dernières propositions de la conférence. Organe officiel du gouvernement, la circonspection lui était doublement commandée, dans un moment où quelques paroles imprudentes de sa part auraient pu influencer sur les déterminations de la Hollande et augmenter, peut-être, en les compliquant, les difficultés de notre situation extérieure. Comme il arrive presque toujours, ce silence a été interprété défavorablement : sans en rechercher ou sans en comprendre les motifs, on l'a tourné contre le minis-

tère, on en a fait le sujet d'une foule d'accusations absurdes et exagérées. Si le langage adopté ces jours derniers par la presse n'avait d'autre inconvénient que celui de calomnier et partant de discréditer auprès du public les dépositaires responsables du pouvoir, le gouvernement, fort de sa conviction et persuadé que sa position le met seul à même de juger de l'opportunité du silence qu'on lui reproche, pourrait y persister et n'accueillir qu'avec dédain les attaques que l'on multiplie contre lui. »

« Malheureusement, l'expérience n'a que trop appris que l'exagération est contagieuse, et que, si l'on ne s'y prend à temps pour l'arrêter, elle est capable de se porter aux plus fâcheux excès. Un journal que l'on dirait toujours atteint d'une fièvre ardente qui n'a pas su aborder de sang-froid une seule des questions dont la presse a été saisie depuis un an, un journal qui, quoi qu'il en ait, doit continuellement sortir de bornes et dépasser le but, est déjà venu justifier nos craintes et nos prévisions. Ses attaques inconsidérées ne se sont pas arrêtées aux minutes ; par un coupable oubli des principes les plus élémentaires du gouvernement constitutionnel, elles ont été dirigées contre un auguste personnage, qui, à défaut de cette garantie légale, aurait dû trouver couvert par son dévouement non équivoque aux intérêts du pays, intérêts qu'il a si souvent prouvé être inséparables des siens. Nous repoussons avec toute l'énergie, toute l'indignation qu'ils ont justement provoqués de toute part, ces calomnieux soupçons par lesquels on cherche à saper la confiance nationale dans le trône. »

« Non, aujourd'hui moins que jamais, le gouvernement ne sera point infidèle à ses devoirs. Il ne pas vrai qu'il y ait chez lui faiblesse, hésitation. Qu'on soit tranquille : il n'a pas attendu que la presse se fût expliquée pour se former son opinion à lui sur le dernier acte de la conférence. Si, après en avoir pris connaissance, il ne s'est pas hâté de crier sur les toits ce qu'il en pensait, si les ministres ne sont pas venus s'établir en place publique pour délibérer sur le parti qu'il restait à prendre dans l'intérêt du pays, c'est que les exigences de la politique ne s'accroissent point en ces formes athéniennes, c'est qu'il y a beaucoup plus d'imprudence et de danger qu'on n'en soupçonne dans cette manière brusque et précipitée de traiter les affaires de l'état. »

« Au reste, nous comprenons jusqu'à un certain point l'inquiétude et l'impatience qui se manifestent depuis quelques jours dans le pays. Tout le monde, et le gouvernement le premier, sent que nous sommes à la veille d'une crise, et que, de manière ou d'autre, les questions encore en suspens vont obtenir une solution. Ce que le gouvernement peut faire dans de telles circonstances pour calmer les esprits et fortifier la confiance, c'est d'assurer qu'il se trouve en mesure, que les événements ne le surprendront pas, et que les déterminations qu'il a prises sont conformes aux véritables intérêts de la Belgique. Ce qui doit servir à vaincre les plus incrédules que les résolutions prises n'effraieront point le gouvernement, c'est l'extrême activité qui continue à régner au département de la guerre. Les ressources militaires du pays s'organisent et se développent avec un ensemble et une rapidité qui promettent, le cas échéant, les plus heureux résultats. Le gouvernement ne demande qu'une chose, en retour de son zèle et de ses efforts pour le bien public, c'est qu'on ne le traverse pas qu'on se fie à lui, et qu'on attende, sans trop d'impatience, un dénouement qu'il ose promettre pour le prochain. »

— On lit dans le *Mémorial belge* :

« Les journaux anglais ne s'accordent pas sur le contenu de la réponse du gouvernement hollandais ; nous avons donné de préférence la version du *Globe*, journal qui passe pour recevoir des communications du ministère anglais. Si nous attachons quelque importance à l'explication du *Globe*, qu'elle nous paraît conforme à la marche de la conférence qui depuis l'échange des ratifications des articles, n'a d'autre but que d'amener le roi de Hollande à adhérer ou à se déclarer prêt à adhérer aux 24 articles dans le sens des réserves des trois puissances du Nord, réserves dont nous avons tant de fois déploré l'admission. »

— Le roi, accompagné de son frère, a visité samedi dernier les superbes serres de M. Jacob-Mackoi connu par la variété des plantes exotiques qu'il élève. S. M. a félicité M. Jacob-Mackoi sur le bel état de ses plantes.

Le roi s'est rendu dimanche vers les cinq heures sur les hauteurs du village d'Oupeye, dans la direction de Maestricht. Cette promenade se rattache à ce qu'il paraît, au projet d'établissement du chemin de fer qui doit traverser cette contrée. S. M. était accompagnée de la garde civique à cheval. Elle s'est informée, en passant, de l'état de l'industrie de l'intéressant village de Herstal connu à l'étranger par ses ateliers de feronneries.

— M. Nicolas Gelders, député au congrès national par l'arrondissement de Ruremonde, et nommé ensuite membre de la chambre des représentants, est mort le 24 de ce mois à Aix-la-Chapelle, à l'âge de 43 ans.

— Des adresses circulent à Bruxelles, à Gand et à Anvers. Elles ont pour objet de demander que toute espèce de négociation soit rompue entre nous, la conférence et la Hollande.

— Le roi Guillaume vient de défendre, par un arrêté, de porter des cocardes ou signes étrangers, ainsi que les réunions du peuple dans un but politique, dans son grand-duché de Luxembourg.

— Nous empruntons au *Journal des Débats* du 8 juillet dernier, un article concernant un de nos compatriotes d'Anvers, habitant Paris :

« Dans les divers rapports au ministre sur les événements des 5 et 6 juin dernier, on avait omis de citer la belle conduite du sieur Bordinck, chasseur de la 5^e légion : le 5 il s'empara seul d'une barricade et la détruisit, combattit courageusement et se distingua surtout en tirailleur aux pilliers des Halles. »

— On écrit de Vienne : A chaque instant on s'attend à recevoir la triste nouvelle de la mort du duc de Reichstadt. L'état de l'illustre malade a beaucoup empiré dans la nuit du 16 au 17 et on dit que depuis quelques heures le malheureux prince donne à peine encore un signe de vie. Singulière destinée ! Dans le même château, dans la même chambre où naguère Napoléon, dans la plénitude de son pouvoir et de sa grandeur, promulgua de mémorables décrets, et où fut contracté son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, gît maintenant le fils du grand homme, sans espoir, malgré les tendres soins de sa mère désolée. On entend tout le monde plaindre le sort rigoureux, la fin prématurée du prince aimable qui possédait toutes les qualités par lesquelles on gagne les cœurs.

— On vient de découvrir à Lierre le moyen de tirer d'une plante bulbeuse très-commune et très-productive une grande quantité de sirop et de bon sucre ; il paraît que les auteurs de cette invention se proposent de l'exploiter en grand, les premiers essais ont très-bien réussi.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*, sous la rubrique de Berlin, 12 juillet :

« On est généralement convaincu que les affaires de la Belgique et de la Hollande s'arrangeront à l'amiable ; notre gouvernement fait tout pour obtenir ce résultat. La mission de lord Durham à Pétersbourg agira favorablement sur cette affaire. On sait ici qu'il est chargé de négocier avec le cabinet russe au sujet de la Belgique et des intérêts du commerce, et que les communications au sujet de la Pologne ne sont qu'accessoires dans sa mission. »

— On parle à Berlin du mariage d'un prince allemand avec l'archiduchesse Marie, fille aînée de l'empereur Nicolas, née en 1819.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On lit dans l'*Handelsblad* du 29 juillet :

« La lettre suivante nous parvient d'une source tellement certaine, que nous n'hésitons pas un instant à garantir les particularités qui y sont contenues. »

« La réponse de notre gouvernement envoyée mardi au soir à la conférence sur ses dernières propositions, sera pour tous les amis de la paix une véritable allégresse, quand ils apprendront

qu'elle est entièrement pacifique, et qu'on ne peut douter sous peu de la fin de nos différends avec la Belgique. »

« Dans la réponse, il est vrai, on insiste sur la forme du projet de traité du 30 juin, mais d'un autre côté, de nouvelles concessions sont faites, qui occasionnent des rapprochemens importants sur les propositions que la conférence a faites. La ferme résolution des puissances est que la question hollandaise et belge finisse, là dessus il n'y a pas de division d'opinion ni arrière-pensée ; au contraire, la Prusse a dernièrement déclaré formellement, que si les nouvelles négociations, ne conduisaient pas à une solution définitive, et dans un court délai, la France et l'Angleterre se verraient par là contraintes d'employer les moyens qu'elles jugeront convenables pour atteindre le but que la conférence s'est proposé ; notre gouvernement ne pourrait compter sur aucun secours. Il n'est cependant pas certain, et on peut même en douter, que la réponse de notre gouvernement soit entièrement acceptée par la conférence, et regardée par elle comme suffisante, mais une fois le chemin ouvert et des concessions réciproques entamées, on peut espérer avec confiance, que les points encore en litige, dont la forme du projet est un des principaux, seront arrangés sous peu à l'amiable, et que la Belgique rejettera loin d'elle l'idée de faire des difficultés sur les nouvelles propositions. »

EXPÉDITION DE DON PEDRO.

Le *Globe* anglais, du 27, après avoir publié quelques détails déjà connus d'après les journaux français, ajoute :

« Un bateau à vapeur de l'escadre de don Pedro est arrivé hier à Falmouth pour charger des armes, des munitions de guerre et de marine, envoyées de Londres mercredi à bord du *Brokbank*. Ce bateau, aussitôt qu'il aura terminé son chargement ne doit pas retourner à Oporto. Des nouvelles directes de l'expédition peuvent donc arriver en ville demain. »

2 heures 1/2.

« On assure maintenant qu'il y a des lettres de Bilba concernant l'expédition de don Pedro, qui confirment pleinement la nouvelle déjà donnée de la défection de deux régimens entiers du parti de don Miguel en faveur de don Pedro ; et comme ces lettres entrent dans des détails tout-à-fait particuliers, l'événement ne peut plus guère être révoqué en doute. »

Nous n'avons pas vu les lettres, dit le journal, mais nous tenons le fait d'une maison de commerce très-respectable. On rapporte aussi qu'il y a eu des réunions parmi les principaux habitans de la province du Douro et de celles du nord du Portugal pour se consulter sur le point de savoir s'il y avait lieu de se joindre à la cause de la jeune reine. »

— On lit dans le *Courier* :

« Un Portugais de distinction, résidant en Angleterre, vient d'être informé par des lettres directes du Portugal, que les trois provinces de Manho, Douro et Tras-os-Montes étaient en pleine insurrection contre le tyran. Trois individus des plus riches de ces provinces, s'étaient déjà réunis le 4 juillet à Oporto, où ils attendaient l'arrivée de don Pedro pour l'informer du soulèvement projeté en sa faveur. On ajoute que de toutes les parties du royaume des députations arrivent à Oporto, où la régence portugaise, présidée par don Pedro, a établi son siège. »

« Ces lettres confirment la nouvelle de l'occupation de Coimbre par l'armée libératrice. »

On nous prie d'insérer l'adresse suivante que M. M. les officiers du 2^e bataillon de garde civique mobilisée d'Anvers, viennent d'envoyer à S. M.

Liège, le 30 juillet 1832.

Sire ! les sous-signés officiers du 2^e bataillon de garde civique mobilisée d'Anvers, ont l'honneur de faire connaître à votre majesté qu'ils adhèrent en tout aux vœux exprimés par leurs confrères d'Anvers à vous sire, dans l'adresse dont copie ci-annexée.

Ils prennent la respectueuse liberté de vous donner l'assurance de leur fidélité au trône de votre majesté et aux institutions libérales de leur pays, qu'ils sauront défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Ils ont l'honneur d'être, etc., etc.

(*Suivent les signatures.*)

M. Smits, secrétaire de la chambre de commerce d'Anvers, vient de publier des observations fort importantes sur la partie maritime du dernier projet de traité, émané de la conférence. Nous y trouvons les renseignemens suivans sur le tarif de Mayence :

« Le tarif de Mayence a été calculé conformément à l'article 3 de l'acte du congrès de Vienne, relatif à la navigation du Rhin ; dans la proportion de deux francs pour la remonte et de un fr. 33 centimes pour la descente par quintal entre Strasbourg et la frontière hollandaise. »

« Or, la distance entre Strasbourg et la frontière hollandaise est de 646,000 mètres environ ou 143 lieues, et l'étendue de l'Escaut entre Anvers et Flessingue est à-peu-près de 100,000 mètres ou 22 lieues, dont 18 à la Hollande et 4 à la Belgique ; de sorte que dans la proportion susdite, qui donne 66 2/3 francs par 1,000 kilogrammes pour le Rhin, la Hollande pourrait percevoir sur l'Escaut 9 francs 07 1/2 centimes par tonneau de mer, ce qui assujettirait un petit caboteur de 100 tonneaux, qui ferait 4 ou 5 voyages dans l'année, à l'énorme impôt de 3,616 ou 4,547 1/2 francs, sans compter le péage que la Belgique pourrait exiger pour ses 4 lieues de côtes, mais auquel elle renoncerait probablement. »

« Cet exemple est frappant, palpable ; il démontre mieux que tous les raisonnemens que, le péage dont il s'agit, équivaudrait à un édit de fermeture de l'Escaut, et que seul, et sans y ajouter le droit de pilotage et autres, il empêcherait la Belgique d'approvisionner l'Allemagne, même dans l'hypothèse d'un chemin en fer pour le trajet duquel il ne serait perçu aucune taxe. »

ERRATUM. — N^o d'hier, article Liège, deuxième colonne, lisez : Nous voudrions payer ici le tribut d'éloges si bien mérité par les amateurs qui ont chanté des solos.

Voici, d'après des documens parvenus au gouvernement, le nombre des navires partis de Londres pour les ports de la Belgique et celui des navires partis de Belgique en destination pour Londres, depuis le premier janvier jusqu'au trente juin 1832 :

Partis de Belgique en destination pour Londres :		
60 navires belges jaugeant,		5262 tonneaux.
63 " anglais, "		6028 "
423		41,290

Partis de Londres en destination pour la Belgique :		
63 navires belges, jaugeant		5636 tonneaux.
98 " anglais, "		8853 "
5 " français, "		685 "
3 " danois, "		273 "
2 " norwégiens, "		220 "
1 " prussiens, "		175 "
472		45,762

Des 423 navires partis de la Belgique pour Londres :	
77 venaient d'Ostende.	
32 " d'Anvers.	
4 " de Bruxelles.	
2 " de Louvain.	
1 " de Bruges.	
1 " de Nieupoort.	

Des 472 navires partis de Londres pour la Belgique :	
440 ont fait voile pour Ostende.	
57 " Anvers.	
5 " Bruges.	

CHOLERA. — *Bruxelles.* — Du 28 juillet, à 9 heures du matin, au 29 juillet, à la même heure, 2 nouveaux cas, 2 décès, 10 en traitement, 42 en convalescence.

Louvain, 28 juillet. — Un cas nouveau. Il reste un malade à l'hôpital.

Gand, le 29 juillet, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 4 décès, 4 nouveaux cas, 29 en traitement, 36 convalescens, 49 guéris.

Termonde, le 28 juillet. — Depuis hier, 4 nouveaux cas, 2 décès.

Bruges, le 28 juillet. — 2 nouveaux cas, 3 décès, 9 personnes en traitement et 9 en convalescence.

Mons, le 28 juillet. — 3 nouveaux cas, à l'hôpital. Il n'y a que trois malades en traitement.

Tournai, le 28 juillet. — Un nouveau cas.

Aucun cas ni décès nouveaux n'ont eu lieu à la maison de correction de Saint-Bernard. Il y reste 8 cholériques en traitement.

VOYAGE DU ROI.

Aussitôt que M. le bourgmestre de Jemeppe fut informé que S. M. s'arrêterait lundi matin au passage d'eau de Jemeppe, pour se rendre à l'établissement de Seraing, il fit un appel aux pontonniers et bateliers de la commune pour disposer un bateau pour le passage du roi.

Il convoqua également les trois bancs de la garde civique pour se trouver sous les armes lors du passage de S. M.

Lundi matin un bateau élégamment orné de verdure et de banderolles aux couleurs nationales, était disposé au rivage pour recevoir le roi. On y remarquait les trois vers latins suivans, qui ornaient son mat.

« Vivat, io! vivat rex quem nos fecimus ipsi,
 » Vivat, pro populo qui rem vitam que profundens,
 » Jam factus patriæ patris cognomine dignus. »

A l'endroit où le roi devait mettre pied à terre, on avait élevé un arc de verdure, orné des couleurs nationales; et où le chronographe suivant exprimait la reconnaissance des Jemeppiens envers Sa Majesté;

REX! TIBI BENEFACTORI JEMEPPENSES GRATIAS
 ACTURI CORDA VOVENT.

Ce fut aux pieds de cet arc, que le bourgmestre à la tête du conseil municipal entre deux haies de gardes civiques, qui s'étendaient de l'arc jusqu'au bateau, reçut S. M., et lui adressa le discours suivant :

Sire, appelé par le choix de mes concitoyens à représenter cette commune, j'en sens aujourd'hui tout l'honneur ou plutôt tout le bonheur.

Je m'empresse de vous prier d'accueillir la reconnaissance de la classe ouvrière de cette commune, pour les secours que vous avez eu la bonté de lui accorder sur votre liste civile le 23 avril dernier. Recevez l'expression de son dévouement et de son attachement.

Oui, Sire, cette population entière vous révère et vous chérit. Et vous êtes dans le cœur de chacun de nous à la vie et à la mort, notre amour est sincère parce qu'il est désintéressé. Toutes nos espérances reposent sur votre dévouement à la patrie. Notre unique ambition est d'y rester fidèles et de maintenir notre indépendance avec courage sous votre égide. Vive le Roi! Vive Léopold Ier!

Ces derniers mots furent répétés avec enthousiasme par les nombreux habitans de Jemeppe réunis en cet endroit, pour jouir de la présence du roi parmi eux, et lui témoigner toute leur affection.

Le bourgmestre eut ensuite l'honneur de conduire S. M. sur le bateau et de l'accompagner jusqu'à la rive droite de la Meuse. La garde civique suivit également le roi dans d'autres bateaux et escorta S. M. jusqu'à l'établissement de M. Cockerill.

Après que S. M. eut visité ce bel établissement dans tous ses détails, le bourgmestre, les autorités de Seraing et la garde civique de la commune de Jemeppe l'ont reconduit jusqu'au bateau, où l'attendaient les autorités de cette dernière commune, qui la ramenèrent à sa voiture. S. M. témoigna sa satisfaction de l'accueil qu'il venait de recevoir des Jemeppiens et continua sa route pour Huy.

TOMBEAUX DE WESTMINSTER.

C'est dans la belle chapelle de Saint-Georges, réparée par l'aïeul que j'ai vu le cercueil de sa petite fille; jamais aucune princesse d'Angleterre n'a laissé d'aussi profonds regrets que Charlotte, princesse de Saxe-Cobourg. Les anglais rêvaient en elle une autre Elisabeth, et déjà elle avait des qualités et des vertus que la fille de Henri VII n'a jamais possédées. La princesse Charlotte dort dans le caveau fait par son grand-père, et son petit enfant repose sur son sein. Dans ce dortoir royal (royal dormitory), sa famille ne lui manque pas: près d'elle, on voit les cercueils de sa tante, la princesse Amélie, de ses oncles, les ducs d'York et de Kent, de sa grand'mère, la reine Charlotte, et de son grand-père Georges III. Ce caveau a été creusé à l'endroit même où Henri VII voulait que fût placé son tombeau, avant qu'il eût la pensée d'élever à Westminster sa magnifique chapelle.

Tout près de la grande porte de la chapelle de Saint-Georges s'élève le monument que la nation anglaise a consacré à la mémoire de très aimée et très regrettée princesse Charlotte. Pas une mère, pas une épouse, pas une fille, dans les trois royaumes, qui n'aient voulu contribuer à prolonger son

souvenir. Ce monument pourrait avoir plus de grandeur, plus de majesté; le statuaire aurait pu sans doute montrer plus de talent... mais aucun tombeau ne fait autant rêver que celui-là. Sur une couche une femme vient de mourir... pour cacher la morte, on a jeté un voile sur elle. Dessous ce voile le corps se trahit, son affaissement se voit, et déjà l'on devine la décomposition qui va venir... une seule chose s'échappe de dessous cet épais voile, c'est une main qui pend hors de la couche; cette main montre toute la jeunesse de celle qui n'est plus... Au dessus de cette dénouille jetée comme un vêtement que l'on vient de quitter, on voit une belle et radieuse figure qui s'élève vers le ciel, c'est l'âme de la jeune mère qui prend son essor; deux anges l'accompagnent l'un d'eux porte son petit enfant qui n'a vécu qu'un jour, et le lui montre pour qu'elle ait moins de regrets d'avoir quitté la terre. Le talent de l'artiste se réveille dans cette partie spirituelle du monument; on dirait qu'il a chrétiennement dédaigné le corps, la dépouille mortelle, pour porter tous ses soins sur l'âme de la jeune princesse, sur le petit enfant et sur les anges.

Quatre femmes pleurent aux coins du lit, elles cachent leur visage; leur attitude est naturelle, elles sont bien affaïssées sous le poids de leur douleur, elles pleurent bien.

(Extrait des lettres sur l'Angleterre par le vicomte Walsh)

UNIVERSITÉ DE LIEGE.

M. Paul Henrard, de Thimister, subira l'examen de candidat en sciences le 1^{er} août, à 11 heures.

VILLE DE LIEGE.

Sont invités à se présenter sans délai, au secrétariat de la régence, pour affaires relatives à l'administration, les personnes ci-après savoir:

Mme. Elisabeth Geubel, V^e de M. J. Crahay.
 Et M. Bernard Cap, tuteur des enfans mineurs de L. Cap.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 30 juillet.

Naiissances: 3 garçons, 4 filles.

Décès: 3 garçons, 2 filles, 1 homme, 3 femmes; savoir: Léonard Joseph Leclercq, âgé de 49 ans, tailleur, rue des Clarisses, célibataire. — Anne Joseph Forgeur, âgée de 58 ans, couturière, en Pourceaurue, veuve de Henri Renson. — Marie Catherine Miserez, âgée de 45 ans, journalière, rue du Vert-Bois, veuve de Nicolas Nihoul. — Marie Agnès Dupont, âgée de 24 ans, journalière, sur Avroy.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ARTILLERIE MANOEUVRÉE PAR DES PUCES.

Les pièces sont en ivoire et ont toutes les proportions. Une PUCE seule en traîne 4 à 5 pièces à la fois. On peut la voir tous les jours dans l'après dîner jusqu'à neuf heures du soir sur la place d'arme. Le propriétaire, grec d'origine, se rend dans les maisons particulières où il est appelé. 187

DUMONT-JONNIAUX, propriétaire de l'hôtel de la Couronne Impériale, informe le public que voulant s'occuper exclusivement de la fabrication et de la VENTE de L'ALUN et de produits chimiques il cessera de tenir son hôtel, à partir du 1^{er} août prochain.

Il continuera cependant à l'habiter, en ayant approprié une partie en magasins où l'on trouvera toujours, de l'alun de toute première qualité, qu'il VENDRA au prix de fabrique.

Outre les magasins qu'il se réserve pour ce commerce, il offre de LOUER une remise avec écurie, grenier à fourrage et chambre de domestique entièrement indépendans de la maison.

Des personnes tranquilles pourront aussi y LOUER des appartemens meublés, ayant vue sur la Meuse. 86

PRUVOT, tapissier, rue de la Régence et de la Wache, vient de recevoir un bel assortiment de mousselines blanches brodées en couleur et autres d'un goût le plus moderne, ainsi que franges, galons, tapis, cotons imprimés pour rideaux, ornemens, et tout ce qui concerne son état au prix le plus modique. 188

A VENDRE pour sortir de l'indivision, une propriété patrimoniale, composée d'une habitation de maître, de bâtimens ruraux, cour, jardin et prairies arborées, de la contenance d'environ un bonnier et demi, située à Herstal, dans un site agréable, à proximité de la rivière et de la chaussée.

Ladite maison est propre à tout établissement quelconque. S'adresser pour prix et conditions au notaire KEPPENE, rue St. Hubert, n^o 591. 184

() A VENDRE une belle PROPRIÉTÉ d'origine patrimoniale.

Le notaire DUSART, de Liège, est chargé de vendre une ferme rebâtie à neuf avec environ dix-sept bonniers de terres plantées d'arbres, arrosées par des sources qui ne sentent jamais, presque en un seul gazon, situées en la commune de Battice, provenant de feu madame veuve De de Herve, dont le fermage est de 900 florins 20 cents de Pays-Bas.

Il y a facilité et sécurité pour acquérir. S'adresser audit notaire DUSART, chargé de la VENTE d'une pièce de terre, située à Haccourt, vers Wonck, d'une petite, à Herstal, ainsi que du PLACEMENT de vers CAPITAUX.

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont-d'Herstal numéro 41.

On DEMANDE une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser au bureau de cette feuille

PROVINCE DE LIEGE. — Travaux aux Rivières.

Le 4^{er} août 1832, à 11 heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique des TRAVAUX à EXECUTER sur la rivière de Meuse ci-après:

1^o Pour l'établissement d'un chemin de halage avec terrassement en perrés des talus et pavages aux extrémités du mont et d'aval du biez-trappé dans la commune de Herstal sur la rive gauche;

2^o Pour la réparation d'une partie de la digue de Chertal;

3^o Pour la construction d'un pontceau en charpente d'un aqueduc en maçonnerie, dans la commune de Seilles rive gauche;

4^o Pour travaux de réparation et d'entretien depuis et compris le quai d'Avroy, à Liège, jusqu'à la limite de la province vers Maestricht;

5^o Pour travaux de réparation et d'entretien depuis la limite de la province de Namur jusqu'au quai d'Avroy, Liège.

Cette adjudication aura lieu par soumission et aux enchères. Les devis d'après lesquels il y sera procédé sont déposés à l'Hôtel du Gouvernement, 1^{re} division et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, où l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignemens nécessaires.

A Liège, le 11 juillet 1832.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 21 juillet. — Métalliques, 87 1/2. Actions de la banque 1131 1/4.

Bourse d'Amsterdam, du 28 juillet. — Dette active, 13116 0/0. — Idem différée 00 00. — Bill. de ch. 00 0/0. — Syndiat d'amortissement 00 0/0 0/0 0/0 0 00. — Remb. 2 1/2 00 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 0/0 0 00. — Rus. Hope et C^e, 97 1/2 97 1/4. — Dito ins. gr. 11. 00 0/0 0/0 0/0. — Dito C. Ham., 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 0 1/2, 00 0/0 0/0 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00. — Dito à Paris, 00 0/0. — Rente perp. 0/0 00 00/00 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0. — Métall. 1/2 0 0/0. — A. Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Dito de Pologne, 00 0/0. Naples Falconet 0, 74 1/2 00 0/0. — Dito Londres 00 0/0 0. — Brésil. 00 0/0. Grecs 00 0/0 0/0. — Perp. d'Amst., 49 3/4.

Bourse d'Anvers du 30 juillet. — Changes.

	a courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	3/4 0/0 av.		
Londres.	12 27 1/2	A 12 22 1/2	P
Paris.	47 5/16	A 47 1/8	
Francfort.	36	A 35 13/16	A
Hambourg.	35 1/2	P 35 3/8	P

Escompte 3 0/0

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	99 A 0/0
	Empr. de 42 mill.	97 3/4 et A
	Empr. de 24 mill.,	74 1/2 A
	Dette active,	95 0/0 A.
	Oblig. de Entr.	5 00 0 00.
Hollande.	Dette active,	2 1/2 00 0/0.
	Oblig. synd.	4 1/2 00
	Rent. remb.	2 1/2 84 1/2 et 88 P.

Le 30 juillet, il est arrivé au port d'Anvers, trois navires chargés de céréales et un de bois.

Prix des grains au marché de Liège du 30 juillet

Froment, la rasière P. B.,	11 fl. 09 c.
Seigle, id	7 fl. 73 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n^o 622, à Liège.